

*Article 43 du Règlement***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

LA NOMINATION DES AMBASSADEURS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. Le gouvernement libéral a acquis la déplorable habitude de nommer à des postes d'ambassadeur du Canada d'anciens ministres du cabinet maintenant sans emploi et inaptes au travail, notamment M. Edgar Benson, qui va nous représenter dans la verte Erin, ainsi que M. Don Jamieson, envoyé dans la Grande-Bretagne des grands châteaux. Je propose donc, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre exprime ses regrets devant la suppression du système du mérite du ministère des Affaires extérieures, et devant le fait que des diplomates de carrière doivent céder le pas aux amis du parti libéral du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RÉFUGIÉSLA DÉLIVRANCE DE PERMIS DE TRAVAIL AUX RÉFUGIÉS
SALVADORIENS

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, je voudrais soulever une affaire urgente dont les médias ont fait état dernièrement. Plus de 600 personnes réfugiées au Canada, dont un grand nombre en provenance du Salvador, se sont récemment vu refuser toute aide publique. Cette situation fait ressortir le fait que le gouvernement prend normalement un an ou un an et demi pour étudier les demandes. Beaucoup d'entre eux n'ont pu obtenir la permission de travailler pour faire vivre leur famille, et le gouvernement a négligé de renseigner pleinement ses propres fonctionnaires sur les dispositions spéciales qu'il a adoptées en faveur des réfugiés salvadoriens. Je propose donc, appuyé par le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly):

Que le gouvernement instruisse pleinement tous ses employés des dispositions spéciales concernant les réfugiés salvadoriens, qu'il donne temporairement à ces réfugiés la permission de travailler en attendant qu'il décide de leur sort et qu'il augmente le personnel dont le Comité consultatif du statut de réfugié a besoin pour étudier les dossiers en moins de temps qu'une année et demie comme maintenant.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

**LA LOI SUR LA LIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ DES
ACTIONS DES SOCIÉTÉS**

LES MOTIFS DE LA PRÉSENTATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et importante. La guerre permanente que se livrent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral détruit la confiance dans notre économie et nuit sérieusement à la création d'emplois au Canada. Hier, au Sénat, le gouvernement a présenté un projet de loi qui suscite encore plus de méfiance. Je propose donc, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que, tout de suite à l'appel des motions qui suivra la période des questions, aujourd'hui, le premier ministre explique clairement aux Canadiens et à la Chambre pourquoi cette mesure législative a été présentée sans qu'on en ait discuté avec les gouvernements provinciaux et quel danger pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada ce projet de loi cherche à éviter.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGEL'INADMISSIBILITÉ DES MENUISIERS EN CHÔMAGE EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante concernant quelque 120 menuisiers en chômage de Richmond, en Colombie-Britannique. Ces menuisiers, auparavant employés par la firme Citation Cabinets, se sont vu refuser le droit aux prestations d'assurance-chômage bien qu'ils aient été mis à pied après que l'usine eut réouvert ses portes après la grève.

Étant donné que ces employés ont cotisé à la caisse d'assurance-chômage et étant donné qu'ils doivent maintenant recourir aux prestations provinciales du bien-être social pour subvenir aux besoins de leur famille, je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que l'on prie le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'approuver immédiatement le versement de prestations d'assurance-chômage aux 120 menuisiers en chômage récemment mis à pied à Richmond, en Colombie-Britannique.

Mme le Président: La motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.